



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°119/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : J - Budget supplémentaire du Budget Annexe DSP Eau (DM n° 01/2022)

Le présent Budget Supplémentaire du Budget DSP Annexe Eau comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 1 482 858,03 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement du déséquilibre de la section d'investissement ainsi que les RAR d'un montant de 424 596,10 € ;
- En dépenses d'investissement, la somme de 1 513 959,61 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001), ainsi que les RAR d'un montant total de 393 494,52 € ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 775 145,89 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2022 voté en février 2022

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses nouvelles de fonctionnement sont proposées pour un total de 775 145,89 €. Elles évoluent sur les chapitres :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 125 145,89 €
Les demandes nécessaires pour le bon fonctionnement de la compétence comme des locations de voitures, des honoraires, des contrats (110,1 K€) et un ajustement du montant de la taxe foncière (15 K€) ;
- Chapitre 022 « dépenses imprévues » : + 30 000,00 €
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 30 000,00 €
Cette inscription concerne les intérêts moratoires dus à certaines entreprises.
- Un virement à la section d'investissement de 590 000 € (chapitre 023).

Hors reprise du résultat (775 145,89 € au chapitre 002), aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BS.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors reprise des résultats et des RAR, sont proposées pour un total de 590 000 €.

Globalement, les crédits permettent de financer ou d'ajuster les opérations d'équipements, de travaux et d'étude de l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Pour finir, ces dépenses supplémentaires sont financées par l'autofinancement inscrit en recettes d'investissement pour 590 K€ (chapitre 021).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 10.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2022 du Budget DSP Annexe Eau, toutes sections confondues, pour la somme de 3 272 600,02 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022

Le Président
Jean Christian REY



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL119_2022-DE